

Glass Glide

Système coulissant vitré minimaliste











APPLICATIONS

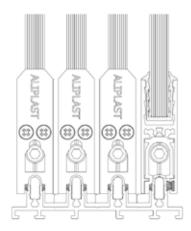
- Pour les constructions de séparation commes des vérandas et pour créer un passage spacieux
- Pour la séparation entre la terrasse et l'espace extérieur dans les maisons et les appartements
- Ajout parfait pour une 'expérience de vie en plein air'
- Créer un espace d'extérieur couvert et étanche au vent afin de pouvoir en profiter à chaque saison

PARTICULARITÉS SPÉCIFIQUES

- 3-, 4- et 5-rails disponible
- · Montage rapide
- Chariots fixes ou ajustables
- Gaches intégrés assurent l'ouverture et la fermeture des différents ouvrants
- Fermeture par crochet ou fermeture latérale verrouillable
- Différentes options d'ouverture

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- Poids max. du vantail: 80 kg
- Profondeur d'encastrement dormant:
 - 3-rail: 69.1 mm
 - 4-rail: 91.3 mm
 - 5-rail: 113.5 mm
- Profondeur d'encastrement ouvrant: 19.2 mm
- Vitrage: 10 mm



100% MADE IN BELGIUM



Aliplast développe des profilés en aluminium adaptés aux besoins actuels de l'habitat. Tout est réalisé sous un même toit : du dessin à l'extrusion, au

revêtement en poudre, à l'isolation et au transport vers les distributeurs Aliplast. Les distributeurs produisent et installent les fenêtres dans votre projet de construction.

GARANTIE DE 25 ANS SUR LA COULEUR



Aliplast offre une garantie de 25 ans sur 50 couleurs actuelles. Le label de qualité Qualicoat Seaside garantit une

protection de votre peinture contre les environnements agressifs (gaz d'échappement, air marin, etc.). Vous bénéficiez d'une garantie de 15 ans sur toutes les autres couleurs. Une assurance pour l'avenir.

PRODUIT DURABLE



L'aluminium est un produit durable : outre sa longue durée de vie, il est recyclable à l'infini sans compromettre la qualité.

Pour nos systèmes, nous utilisons un mélange de billettes primaires dont l'empreinte carbone est la plus faible possible, et de billettes d'aluminium recyclé. L'énergie nécessaire au recyclage des profilés (processus de fusion) ne représente que 5% de l'énergie initiale nécessaire à la production des billettes primaires.